

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-498604

40810

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	7304	Société :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		CHAHIDI ELOUAZZANI Abdelmalek	
Date de naissance :		06 10 1963	
Adresse :			
Tél. :		06 63 660060 Total des frais engagés	
Cadre réservé au Médecin Psychiatre Psychothérapeute Sexologue - Addictologue 194 Angle Av 2 Mars et Bd El Fida 1a Porte 2ème étage N 10 - Casablanca 05 22 82 82 03 - 06 87 90 87 8			
Cachet du médecin : 30 MAI 2020 ABID FATHI MUPRAS Date de consultation : Nom et prénom du malade : Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : Psychiatrie En cas d'accident préciser les causes et circonstances Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30 / MAI / 2020

TAHIR JOUTEHASSI Psychothérapeute
Psychiatre - Addictologue
Sexologue - Bd El Fida

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
MAI 2020	CNPSSY		Bachir	INP : <input type="text"/>

30 MAI 2020 CNPSY

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/11/20	193,20

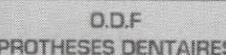
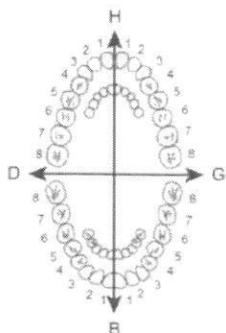
225

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

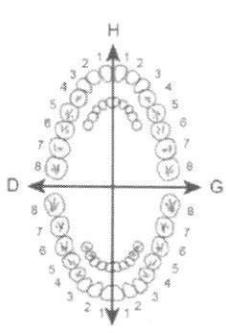


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433562
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

EFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. Mehdi TAHIRI JOUTEI HASSANI

د. مهدي طاهري جوطى حسنى

Psychiatre

Psychothérapeute

Sexologue

Addictologue



أخصائي في الأمراض النفسية والعقلية
معالج نفسي - العلاج المعرفي السلوكي
أخصائي في علم الجنس
أخصائي في علاج الإدمان

Casablanca, le 30/05/2020

1/ Abid fatcha

132⁰ Panoxidine wine 0.5% 3461

1h q le mat x 6,00m

pu. 01 q le soi;

2/ 362 Anaxol cp. 3462

11/00-00-11h

x 10,00m

pu. 00-00-11/2

x 10,00m

pu. 00-00-11/4

x 10,00m

pu-arrest

3 / 89 $89 \times 3 = 267$ ~~titren~~ Booster

Le magnésium et les vitamines B2, B3, B5, B6, contribuent au métabolisme énergétique² et à réduire la fatigue.

À consommer de préférence avant le :

Lot : 1953-03192
Exp : 10/2022
PPC : 89 DH

HYPHADIET

9 Rue Rahal Meskini, FEZ VN,
Tel : +212 535651998
www.hyphadiet.com

Autorisation N°
DA2018151507445DMP/20UCA/MAV2

58 01 sachet 1,00 DH

4/ Sargentor

01 g le matin

SV

11 de 06 octobre

van dam obozais

DR TAHIR JOUTOU
Psychiatre
S.A.S.

Lot : 1953-03192
Exp : 10/2022
PPC : 89 DH

HYPHADIET

9 Rue Rahal Meskini, FEZ VN,
Tel : +212 535651998
www.hyphadiet.com

Autorisation N°
DA2018151507445DMP/20UCA/MAV2

Prochain Rendez-vous

Date : 27/06/2022

Heure : 09:30

093.30

argenor 1s 20 COMPRIMES EFFERVESCENTS

PPV 58DH00

EXP 12/2022
LOT 990312

